

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

**Présents :** Emilienne MARRE, Olivier BRU, Bernard CAUSSE, Corinne PANISSIÉ, Nadine GINESTET, Adjoint

Philippe BERTOLOTTI, Caroline CREPON-PILLONE, Sylvie DUGUÉ-BOYER, Christel LAYROL-PITORSON, Olivia MAILLEBUAU, Jean-Jacques MANDON, Aurélien MAZUC, conseillers municipaux.

**Représentés :**

Nicole DUPUY a donné pouvoir à Emilienne MARRE.

Fabienne MOARÈS a donné pouvoir à Olivier BRU.

Stéphane PERRIN a donné pouvoir à Corinne PANISSIÉ

Jean-Louis REYNÈS a donné pouvoir à Christel LAYROL-PITORSON

Franck ALIBERT a donné pouvoir à Jean-Louis ALIBERT

**Absente :** Lucie ENCAUSSE.



Monsieur le Maire présente l'ordre du jour

Madame Corinne PANISSIÉ est désignée secrétaire de séance.

- ✓ Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- ✓ Les décisions du Maire : présentation des DIA

20/03/2023	MAZARS Alain	Souyri	BW 736, 737
27/03/2023	LAURES Jean-Luc	Souyri	BW 373

Délibération n°20230413-1

## VENTE BÂTIMENT RESTAURANT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier en date du 12 décembre par lequel Monsieur Mathieu Libourel et Madame Léna Bony, représentant la société LM&CO, expriment leur volonté d'acquérir la parcelle et le bâtiment cadastrés BH 775 d'une superficie de 477 m<sup>2</sup>, situé 26 cour de la Filature, à Salles-la-Source, dans lequel ils exploitent un restaurant depuis mai 2022 en vertu d'un bail signé chez Maître Selieye, notaire à Marcillac-Vallon. Ils versent actuellement un loyer de 798.76 € mensuels à la Commune.

Il présente au Conseil municipal les estimations du service des domaines, ainsi que celle du cabinet d'expertise immobilière Vignolles expertises, mandaté par la Commune pour avoir une estimation comparative.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- accepte la vente de la parcelle BH 775 d'une superficie de 477 m<sup>2</sup> à la SCI LIBONY représentée par Monsieur Mathieu Libourel et Madame Léna Bony
- fixer le prix de vente à 230 000 €,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte correspondant ainsi que tout document pouvant se rapporter à cette acquisition.





Il appartient au Conseil Municipal de s'engager par délibération à verser cette somme au Trésor Public, (trésorerie de MONTBAZENS) et de notifier au Syndicat dans les meilleurs délais la présente délibération afin qu'il puisse donner l'ordre de service pour mise en chantier.

Ouï l'exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

1°) demander au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

2°) s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 9 888.36 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC

3°) dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive majorée de 5% pour frais de gestion, de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux, dont une copie nous sera transmise par le SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC.

☞☞☞☞☞

Délibération n°20230413-5

## ÉGLISE DE SAINT-AUSTREMOINE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Bru, Adjoint aux finances, expose au Conseil municipal que des travaux de rénovation sont à prévoir sur l'église de Saint-Austremoine, monument Historique Classé.

Il convient de demander des subventions afin de nous aider dans cette réalisation

### Plan de financement

Coût estimatif total des travaux subventionables H.T. : 8055.10 €

		Montant H.T.
Etat	40%	3 222.04 €
Région	20%	1 611.02 €
Département	20%	1 611.02 €
Autofinancement	20%	1 611.02 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 055.10 €</b>

### Échéancier prévisionnel de réalisation

Septembre 2023

Le Conseil municipal, à :

- approuver le projet ainsi que le plan de financement.
- donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

☞☞☞☞☞

Délibération n°20230413-6

## SUBVENTION MONDES ET MULTITUDES

Madame Panissié, Adjointe au Maire en charge de la Culture, présente au Conseil municipal un projet porté par Mondes et Multitudes et le Centre de loisirs Le Créneau portant sur le patrimoine et qui verra son terme lors des journées du patrimoine en septembre. Il propose au Conseil municipal le versement de la subvention de 2 000 € demandée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte le versement de cette subvention telle que présentée. Les crédits seront inscrits au BP 2023

☞☞☞☞☞

